Editorial. Espaces d'enfermement.

Thomas Sauvadet, Benjamin Moignard

▶ **To cite this version:**

Thomas Sauvadet, Benjamin Moignard. Editorial. Espaces d'enfermement.. Espaces et sociétés (Paris, France), 2015, Espaces d'enfermement, 162 (3), http://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2015-3-page-9.htm. 10.3917/esp.162.0009 . hal-01228721

HAL Id: hal-01228721
https://hal.science/hal-01228721

Submitted on 25 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CAIRN.INFO
CHERCHER, REPÉRER, AVANCER

ÉDITORIAL

Thomas Sauvadet, Benjamin Moignard

ERES | « Espaces et sociétés »

2015/3 n° 162 | pages 9 à 11

ISSN 0014-0481
ISBN 9782749248219

Article disponible en ligne à l'adresse :

---

http://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2015-3-page-9.htm

---

!Pour citer cet article :

Thomas Sauvadet, Benjamin Moignard, « Éditorial », *Espaces et sociétés* 2015/3 (n° 162), p. 9-11.
DOI 10.3917/esp.162.0009

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.229.132.69 - 13/11/2015 16h01. © ERES

Éditorial

Thomas Sauvadet
Benjamin Moignard

Le mot n'est jamais écrit et pourtant, le capitalisme, radicalisé depuis que les théories de Milton Friedman monopolisent les politiques économiques occidentales au détriment du keynésianisme, est bien le maître d'œuvre du monde carcéral décrit par les auteurs de ce numéro sur les espaces d'enfermement. Il le construit de l'extérieur avec des logiques d'exploitation mais aussi de relégation et d'exclusion, de contrôle et de répression, de délocalisation vers les pays de l'est et du sud. Il le façonne de l'extérieur et de l'intérieur en prêchant la morale de l'intérêt individuel et, comme cache-misère, celle du jugement dernier dont « les voies sont impénétrables ». L'hostilité qu'il manifeste à l'égard de l'État social et de la politique de la demande, associée à une orientation sécuritaire et à une idéologie individualiste, conduisent dans de nombreux pays à l'inflation carcérale et à l'incohérence flagrante entre, d'un côté, l'expérience de l'enfermement, et de l'autre, les principes humanistes proclamés par nos institutions.

Les articles publiés sont issus d'enquêtes de terrain récentes qui se sont déroulées en France (pour 5 articles), en Suisse (1) et au Canada et en France (1), auprès de salariés (surveillants, médecins, enseignants, éducateurs…) et de

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.229.132.69 - 13/11/2015 16h01. © ERES

détenus (âgés, homosexuels, mineurs ou majeurs…) de maison d'arrêt (pour les détenus en attente de leur jugement ou de leur transfert et pour les peines inférieures à deux ans), de centre de détention (pour les peines supérieures à deux ans) et de centre éducatif fermé (CEF – établissement pour mineurs sous l'autorité de la protection judiciaire de la jeunesse – PJJ). Les détenus questionnés par les auteurs sont, sans surprise, masculins et, pour l'immense majorité, pauvres ou plus exactement pauvres dans un pays riche (pauvreté relative). L'institution carcérale est en quelque sorte dédiée aux (jeunes) hommes pauvres. Elle est conçue pour les « mauvais pauvres », ces derniers se trouvant beaucoup plus nombreux chez les hommes que chez les femmes [1]. Les femmes seraient-elles de « bons pauvres », travailleurs, modestes, soumis ou coincés par la charge des stéréotypes maternels et de l'irresponsabilité paternelle ?

Le monde carcéral des détenus est un monde masculin où se concentrent les pauvretés (Wacquant, 2015) et les révoltes primitives (Hobsbawm, 2012), un monde viril et hiérarchisé par le « capital guerrier » (Sauvadet, 2006) malgré le contrôle institutionnel que rappelle le bruit incessant des portes ouvertes ou fermées par les surveillants, un monde avec « des hommes qui le sont plus que d'autres » (article 5), un monde où la relation homosexuelle est à la fois une tentation fréquente et un stigmate mortel, un monde où il faut lutter sans cesse contre soi-même, contre les autres mais aussi contre la crasse et la maladie.

La promiscuité et la vétusté, sanctionnées par la Cour européenne des droits de l'homme [2], seront ici analysées à partir du vécu des détenus, à partir de leur recherche de reconstruction et de dignité. Les maisons d'arrêt sont les premières concernées par ces conditions de vie indignes et inhumaines, comme le soulignent le deuxième article de ce numéro ainsi qu'un rapport de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [3], qui pointent l'importance de la dimension spatiale dans le vécu de l'incarcération en situation de surpopulation[4].

1. Le 1er juillet 2014, les détenues représentaient 3,6 % de la population sous écrou – source : ministère de la Justice - http://www.justice.gouv.fr/art_pix/trimestrielle_MF_juillet_2014.pdf
2. L'État français condamné le 20 janvier 2011 pour traitements inhumains.
3. En conclusion des travaux d'une mission d'information sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale – présentée à l'Assemblée nationale par les députés MM. Dominique Raimbourg et Sébastien Huyghe le 23 janvier 2013 – http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i0652.asp.
4. Contrairement aux maisons d'arrêt dont le taux d'occupation dépasse parfois les 200 %, les maisons centrales (les plus sécurisées) et les centres de détention, qui accueillent les détenus dont les peines sont supérieures à deux ans, sont soumis à un *numerus clausus*. L'encellulement individuel y est la norme (source : http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i0652.asp).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.229.132.69 - 13/11/2015 16h01. © ERES

Nous commencerons ce numéro avec le plus petit espace du détenu, l'espace du quotidien, l'espace cellulaire. Deux articles nous montreront les logiques (du refus) de l'appropriation symbolique de cet espace intime : *La domestication de l'espace cellulaire en prison* (article 1), *Expériences plurielles de l'enfermement : entre rejet et reprise de contrôle* (article 2).

Nous observerons ensuite la complexité et la dangerosité des déplacements des détenus à l'intérieur de l'espace carcéral, leur accès difficile aux différents espaces de la prison, que cela soit des espaces dédiés aux pratiques sportives ou que cela soit des espaces voués aux prises en charge médicales (*Le soin enfermé. La porte comme frontière en maison d'arrêt* – article 4), en particulier pour les personnes âgées (*Âges et usages des espaces carcéraux : l'expérience des détenus « âgés » en France* – article 3) ou homosexuelles (*Homo-sociabilité et (auto)exclusion en prison pour hommes. Usages sociaux du sport et divisions de l'espace* – article 5).

La question des liens avec l'extérieur illustre l'ambivalence de l'enfermement carcéral dans les sociétés dites démocratiques (Combessie, 1994) et concerne davantage les établissements pour mineurs comme nous le verrons à la fin de ce numéro avec deux articles questionnant le cadre et les pratiques professionnelles à l'œuvre dans des centres éducatifs fermés français (*Les centres éducatifs fermés : de la clôture institutionnelle à l'espace éducatif* – article 6) et suisses *(S'ouvrir sur l'extérieur : une réforme saisie par les professionnels d'un centre éducatif fermé* – article 7).

Références bibliographiques

Combessie, P. 1994. « L'ouverture des prisons et l'écosystème social environnant », *Droit et Société* n° 28, p. 629-636.

Hobsbawm, E. 2012. *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard.

Sauvadet, Th. 2006. *Le capital guerrier : concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin.

Wacquant, L. 2015. *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'Agir.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 78.229.132.69 - 13/11/2015 16h01. © ERES